

Paris, le 28 mars 2024

Fortuneo obtient le Trophée d'Or du magazine Le Revenu pour son contrat Fortuneo Vie*

Paris, le 28 mars 2024 – Dans le dernier palmarès des meilleurs contrats d'assurance-vie publié le vendredi 22 mars 2024 dans le magazine Le Revenu, Fortuneo remporte le Trophée d'Or dans la catégorie des meilleurs contrats distribués sur internet ⁽¹⁾.

« Nous sommes très fiers d'obtenir cette récompense pour la 18^{ème} année consécutive⁽²⁾ pour notre contrat Fortuneo Vie. Ce Trophée d'Or témoigne une nouvelle fois de la qualité de notre contrat en assurance-vie. Fortuneo Vie a enregistré d'excellentes performances en gestion sous mandat en 2023, allant jusqu'à +10,56% net⁽³⁾ pour le profil dynamique investi à 90% en unités de compte non garanties en capital et 10% sur le fonds en euros. Nous pratiquons toujours une bonification de notre taux de 2% net sur le taux de rendement qui sera servi en 2024 sur les nouveaux versements effectués avant le 31/12/2024 et investis à 30% minimum en unités de compte sur notre fonds Suravenir Opportunités 2⁽³⁾. » **indique Grégory Guermontez, Directeur Fortuneo**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Fortuneo maintient sa position de leader avec le Trophée d'Or pour son contrat Fortuneo Vie

Fortuneo obtient pour la **18^{ème} année consécutive**, le Trophée d'Or du meilleur contrat distribué sur internet pour son contrat Fortuneo Vie.

Plus de 20 critères ont été analysés par Le Revenu pour établir ce palmarès. Les performances, les caractéristiques techniques et les frais des contrats sont pris en compte pour établir et décerner le Trophée d'Or.



Fortuneo Vie est un contrat de Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du **Crédit Mutuel Arkéa**, qui gère plus de 41 milliards d'euros d'encours en assurance-vie. Fortuneo est également une filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Des performances jusqu'à +10.56% net⁽³⁾ sur le contrat Fortuneo Vie

Fortuneo a offert de très bonnes performances à ses clients en gestion sous mandat. Fortuneo propose 3 profils d'investissements avec les performances suivants pour l'année 2023 :

- **Le Profil Modéré : +4,05% net⁽¹⁾**. 40% en unités de compte et 60% de fonds en euros ;
- **Le Profil Équilibré : +8,71% net⁽¹⁾**. 60% en unités de compte et 40% de fonds en euros ;
- **Le Profil Dynamique : +10,56%net⁽¹⁾**. 90% en unités de compte et 10% de fonds en euros.

La gestion sous mandat a recours à des investissements en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

En gestion libre, Fortuneo propose deux fonds en euros avec les rendements suivantes pour l'année 2023 :

- Suravenir Rendement 2 : **2,20% net⁽⁴⁾** ;
- Suravenir Opportunités 2 : **2,50% net⁽⁵⁾**.

Fortuneo applique une bonification de +2% net sur le taux de rendement du fonds Suravenir Opportunités 2⁽⁶⁾ qui sera servi en 2024. La bonification s'applique sur les nouveaux versements effectués jusqu'au 31/12/2024 avec 30% minimum investis en unités de compte non garanties en capital ⁽⁶⁾. **L'objectif de rendement non garanti est de 4,50 % net en 2024 sous conditions⁽⁷⁾. Cet objectif prend comme hypothèse un rendement net hors bonification équivalent au rendement de l'année 2023.**

Un contrat d'assurance-vie accessible dès 100€ et parmi les moins chers du marché

L'obtention du Trophée d'Or, prend en compte le positionnement tarifaire du contrat Fortuneo Vie. Ce dernier possède un positionnement tarifaire parmi les plus faibles du marché et est accessible dès 100€ en gestion libre et 300€ en gestion pilotée.

L'adhésion au contrat Fortuneo Vie* implique un minimum de 30% d'unités de compte en gestion libre et de 40% d'unités de compte en gestion sous mandat, qui présentent un risque de perte en capital.

Le contrat Fortuneo Vie c'est :

- 0 € de frais à l'adhésion
- 0 € de frais sur les versements**
- 0 € de frais pour les arbitrages**
- 0 € de frais de sortie***

	Gestion libre	Gestion pilotée
Frais de gestion en fonds en euros	0,60%	0,60%
Frais de gestion en unités de compte	0,75%	0,85%

À propos de Fortuneo

Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank qui est une entité du **Crédit Mutuel Arkéa** : un acteur majeur de la bancassurance, présent dans l'ensemble des métiers de la banque, de la finance et de l'assurance. Retrouvez l'ensemble de l'actualité de Fortuneo sur le site Internet www.fortuneo.fr

Chiffres clés Arkea Direct Bank à fin 2023 :

Plus de **1 200 000** clients actifs

Plus de **35 milliards** d'euros d'encours en France et en Belgique

Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide, La Défense, 92800 Puteaux. Courtier en assurance n°ORIAS 07 008 441 – Adresse postale : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9.

Contact Presse Fortuneo

Agence Etycom

Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06.52.03.13.47

(1) Palmarès publié par Le Revenu le 22 mars 2024 par un jury de professionnels de l'assurance, valable un an. Présentation du concours, palmarès complet et modalités d'octroi des labels disponible [ici](#)

(2) L'ensemble des récompenses de Fortuneo en assurance-vie depuis 2007 sont disponibles [ici](#)

(3) Performances calendaires des formules des mandats Modéré, Équilibré et Dynamique pour un investissement en 2023, soit du 01.01.2023 au 31.12.2023, nettes des frais annuels de gestion du contrat et des frais liés à la gestion sous mandat, et hors prélèvements sociaux et fiscaux. Performances annualisées depuis la création, soit du 01.01.2016 au 31.12.2023, nettes des frais annuels de gestion du contrat et des frais liés à la gestion sous mandat et hors prélèvements sociaux et fiscaux : Formule modérée +2,12%, Formule équilibrée +3%, Formule dynamique +2,89%. Données fournies par Suravenir.

(4) Taux de revalorisation en gestion libre du fonds en euros Suravenir Rendement 2 pour 2023, net de frais de gestion annuels et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

(5) Taux de revalorisation en gestion libre du fonds en euros Suravenir Opportunités 2 pour 2023, net de frais de gestion annuels et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

(6) Du 01/02/2024 au 31/12/2024 inclus, Suravenir, l'assureur du contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie*, applique une bonification de 2,00 % net sur le taux de rendement qui sera servi en 2024 sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2, pour tous les versements effectués pendant cette période, investis à 30% minimum d'unités de compte (non garanties en capital). Cette bonification du taux de rendement du fonds en euros sera appliquée au 31/12/2024, prorata temporis, à la poche de Suravenir Opportunités 2 comprenant le(s) versement(s) éligible(s) à l'offre et existante à ces dates (sauf évolutions des dispositions réglementaires impératives applicables). Tout mouvement de désinvestissement sur le fonds Suravenir Opportunités 2 effectué postérieurement au 01/02/2024 entraînera en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant de la bonification. Les supports en unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

(7) Objectif de rendement non garanti du fonds en euros Suravenir Opportunités 2, prenant l'hypothèse d'un rendement 2024 équivalent à celui servi en 2023, net de frais annuels de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux.

* Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir, entreprise régie par le Code des assurances et distribué par Fortuneo.

Le document d'informations clé du contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie contient les informations essentielles de ce contrat. Ce contrat est disponible sur fortuneo.fr, auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

** Hors frais spécifiques liés aux SCPI, SCI, OPCI et ETF.

*** Hors fiscalité et prélèvements sociaux et hors option pour la remise de titres. Pour les autres frais, consultez les conditions contractuelles du contrat.

Retrouvez les informations publiées en application du règlement dit « SFDR » : <https://reglementaire-priips.suravenir.fr/>.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle